

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
D'AUBERIVE VINGEANNE ET MONTSAUGEONNAIS**

**PROCES VERBAL FAISANT OFFICE DE COMPTE RENDU
Jeudi 25 avril 2019 – 18h30
Salle de conférence de la CCAVM**

Ordre du jour

1	DOMAINE ET PATRIMOINE	2
1.1	ADHESION DU PETR AU SDED 52 ET TRANSFERT DES COMPETENCES IRVE ET ECLAIRAGE PUBLIC	2
1.2	ACHAT DU BATIMENT DE L' ANCIEN CENTRE D' EXPLOITATION ET TERRAIN DE STOCKAGE	3
1.3	DEMANDE DE PROLONGATION DE DELAI POUR REALISATION DE LA MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE.	3
1.4	VENTE TERRAIN ZAE LONGEAU-SUD A MADAME BERREUR ET MONSIEUR JAUGEY	4
2	INSTITUTION ET VIE POLITIQUE	5
2.1	ACCUEIL NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE POUR LA COMMUNE D' AULNOY-SUR-AUBE	5
2.2	ACCUEIL NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE POUR LA COMMUNE D' ARBOT	5
3	ENVIRONNEMENT	5
3.1	RENFORCEMENT DE BERGE A BAY-SUR-AUBE	5
4	INFORMATIONS.....	6
4.1	VENTE DES LOCAUX DE LA FROMAGERIE GERMAIN A CHALANCEY	6
4.2	AVIS SUR LE SRADDET DE LA REGION GRAND EST	6
5	QUESTIONS DIVERSES.....	7
5.1	LE JEU DES 1000 €A SAINT-LOUP-SUR AUJON.....	7
5.2	REUNION SUR LA FILIERE BOIS.	7
5.3	LOCALISATION DU SIEGE DE L' ETABLISSEMENT PUBLIC PARC.	7

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq avril, l'assemblée de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Patrick BERTHELON, Président.

Etaient présents : Gilles GOISET, Bernard MEYER, Jérôme DEVILLIERS, Frédéric POTTIER, Bernard ODIN, Patrick MIELLE, Yves VAILLANT, Didier SEVRETTE, Claude FLAGET, Alain ANTONY, Michel RENARD, Eric TRIBOULET, Jérôme CLOOTENS, Jean-Michel RABIET, Patrice PARISEL, Sonia BIQUET, Jean-Paul ANDRIOT, Régis BIZINGRE, Thérèse FAIVRE, Charles GUENE, Marie KAMIL, Jean-Pierre COUROUX, Jean-Pierre GOISET, Philippe RACHET, Pierre DZIEGIEL, Jean-Pierre CARBILLET, Jean-Pierre JAPIOT, Yveline PERROT, Claude BLANCHOT, Franck ADAM, Fabien MAÎTRE, Jacques BOIGET, Sophie SALIHI, Jérôme BARTHELEMY, Jean-Philippe BECCEGATO, Claire COLLIAT, Jean-Yves GILLET, Anne-Cécile DURY, Edmond ROCOPLAN, Anne-Marie JANNAUD, Marc PESCE, Dominique ROBIN, Francis THIRION, Joël DEMANGE, Madeleine MARIA, Claude PETIT, Pierre POINSOT, Patrick BERTHELON.

Excusés : Rosa GIRARDOT, Gérard PETER (Pouvoir à Charles GUENE), Isabelle MIOT, Sylvain DELLA CASA (Pouvoir à Patrick MIELLE), Yvette ROSSIGNEUX, Patricia ANDRIOT, Achille LOPEZ, Sylvie BAUDOT, Jean-Paul BIDAUT (Pouvoir à Jean-Paul ANDRIOT), Yves BRESSON (Pouvoir à Dominique ROBIN), Roland MIELLE.

Madame Thérèse FAIVRE est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Début de séance : 18h44

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président, après avoir énoncé le nom des conseillers communautaires excusés et excusés ayant donné pouvoir de vote, a soumis au vote le procès-verbal du Conseil Communautaire du 28 mars 2019.

Le procès-verbal est approuvé. Monsieur Frédéric POTTIER s'abstient car il n'était pas présent le 28 mars dernier.

En plus des deux délibérations actant la désignation de deux nouveaux conseillers communautaires suppléants, le Président souligne la présence de Monsieur Fabien MAÎTRE, maire par intérim de la commune de Poinssot suite à la démission du maire, Madame Christelle DOSSO, de ses deux adjoints et d'un conseiller municipal.

Monsieur MAÎTRE siègera en tant que conseiller communautaire titulaire jusqu'à l'élection du nouveau maire de Poinssot.

1 DOMAINE ET PATRIMOINE

1.1 Adhésion du PETR au SDED 52 et transfert des compétences IRVE et éclairage public

Vu la délibération du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres du 17 décembre 2018 demandant son adhésion au Syndicat Départemental d'Énergie et des Déchets (SDED) 52 à compter du 1^{er} janvier 2019, et le transfert concomitant de l'éclairage public sur ses zones d'activités, ainsi que sa compétence « installation et exploitation de bornes de recharge pour véhicules électriques » (IRVE).

Vu la délibération du 7 février 2019 du conseil syndical du SDED 52 donnant un avis favorable à cette demande d'adhésion.

En vertu de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 36/19

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	0

- ACCEPTE l'adhésion du PETR du Pays de Langres au SDED 52 et la modification statutaire inhérente (mise à jour des annexes)
- PRENDRE ACTE du transfert concomitant des compétences IRVE et éclairage public sur ses zones d'activités.
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

1.2 Achat du bâtiment de l'ancien centre d'exploitation et terrain de stockage

Dans le cadre de la mise en vente de l'ancien bâtiment d'exploitation (ex-DDE) suite au déménagement des services du Conseil Départemental dans leur nouveau local, le Président avait soumis une offre à 40 000 €.

Cette offre a été acceptée par le Département par un courrier en date du 28 mars 2019.

Il convient d'entériner notre volonté d'achat par une délibération.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 37/19

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	0

- ACCEPTE l'achat au Conseil Départemental de la Haute-Marne des parcelles et bâtiments suivants pour un montant total de 40 000 €
 - o ZL 87 et AB 425 d'une surface totale de 1811 m² comprenant un bâtiment en dur, couvert, d'une emprise au sol d'environ 920 m²
 - o ZL 89 ET ZL 90 d'une surface totale de 7 508 m² comprenant un bâtiment d'une emprise au sol d'environ 100 m²
- AUTORISE le Président à procéder par acte administratif du département.
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

1.3 Demande de prolongation de délai pour réalisation de la mise aux normes accessibilité.

Nous avons déposé un Agenda d'Accessibilité Programmée en Septembre 2016. Bien que la plupart des travaux soient à ce jour réalisés ou en cours de finalisation (les modifications des locaux des écoles de Chassigny et Saint-Loup-sur-Aujon ainsi que celles des locaux de l'association la Grande Récré à Isômes, seront finalisées avant la fin 2019), il reste à traiter le cas de la médiathèque d'Auberive. En effet, il était initialement prévu des aménagements en « monte-charge » pour desservir l'étage de la médiathèque. La construction d'une nouvelle salle de classe en lieu et place du futur monte-charge, nous contraint à envisager la réalisation d'un ascenseur. Cette nouvelle hypothèse nécessitera des études techniques et des moyens financiers nettement supérieurs à la prévision de départ.

Il est donc proposé de solliciter le report des échéances pour « cas de force majeure », l'étude technique préalable ayant occulté la hauteur de la cage d'escalier, qui implique la réalisation d'un ascenseur au coût de 180 000 € HT au lieu des 30 000 € HT initialement prévus. Le cas de force majeure permet un report de 3 ans, soit jusqu'au 31/12/2021.

Des précisions sont demandées quant à la configuration de l'école d'Auberive à la rentrée prochaine au regard des travaux envisagés. Deux étapes de travaux sont prévues :

En premier lieu, compte tenu du nombre croissant d'élèves sur le secteur d'Auberive, il est prévu pour la rentrée 2019, l'aménagement d'une quatrième salle de classe à la place de l'actuelle salle de motricité.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise aux normes accessibilité, il a été décidé de créer une salle de classe de plein pied en lieu et place du préau existant plutôt que d'installer un ascenseur. Un nouveau préau sera réalisé dans le prolongement de cette classe par la suite.

A terme, l'école disposera de 5 salles de classes et aura donc la possibilité de réaménager une salle de motricité à sa convenance, à l'étage ou en rez-de-chaussée.

Un projet d'agrandissement de la salle de restauration scolaire est également en cours pour suivre l'accroissement des effectifs.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 38/19

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	0

- SOLLICITE Monsieur le Préfet pour une prorogation du délai de réalisation des mises aux normes liées à l'accessibilité, dans le cadre d'un cas de force majeure,
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

1.4 Vente terrain ZAE Longeau-Sud à Madame Berreur et Monsieur Jaugey

Annule et remplace la délibération n°02/19 du 31 janvier 2019

Monsieur Jaugey et Madame Berreur souhaitent se porter acquéreurs de la parcelle cadastrée B 690 d'une surface de 2 346 m² sur la zone d'activité de Longeau Sud afin d'y faire construire un bâtiment comprenant huit cellules commerciales qui seront proposées à la location.

Il est rappelé les tarifs de vente approuvés par l'organe délibérant en juin 2015 :

- pour une acquisition ≤ 10 ares : 14 €/m² (pour la tranche concernée)
- pour une acquisition de 10 à 50 ares : 12 €/m² (pour la tranche concernée)
- pour une acquisition ≥ 50 ares : 11 €/m² (pour la surface au-delà de 50a)

La vente était initialement prévue en noms propres. Monsieur Jaugey et Madame Berreur ayant créé une Société par Actions Simplifiée (SAS), JOBINVEST, la vente sera réalisée au nom de la société.

Le montant global de la vente est de 30 152 € HT pour 2 346 m².

Vu la délibération n°109/15 en date du 26 Juin 2015, approuvant les tarifs de vente des parcelles de la ZA Longeau Sud,

Vu l'avis des Domaines du 22 novembre 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 39/19

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	0

- ACCEPTE la vente à la SAS JOBINVEST identifiée sous le numéro de SIREN 849 579 131 R.C.S. CHAUMONT, ayant son siège social 6 rue Bonnelle à SAINTS GEOSMES (52200), de la parcelle :
 - o B 690 d'une surface de 2 346 m², sise ZAE Longeau Sud, pour un montant global de 30 152 € HT.
- PRECISE que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur
- MANDATE Maître Gendrot afin qu'il effectue des formalités notariales
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

2 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

2.1 Accueil nouveau conseiller communautaire pour la commune d'Aulnoy-sur-Aube

Modification des délégués de la commune d'Aulnoy-sur-Aube au conseil communautaire de la CCAVM suite à l'élection de Monsieur François BERTRAN à la fonction de 1^{er} adjoint au maire de la commune.

Vu la délibération du conseil municipal d'Aulnoy-sur-Aube en date du 16 mars 2019,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 40/19

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	0

- ACTE la nomination de M. François BERTRAN en qualité de conseiller communautaire suppléant au représentant au sein du conseil communautaire de la CCAVM.
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2.2 Accueil nouveau conseiller communautaire pour la commune d'Arbot

Modification des délégués de la commune d'Arbot au conseil communautaire de la CCAVM suite à l'élection de Madame Annie MARTIN à la fonction de 1^{er} adjoint au maire de la commune.

Vu la délibération du conseil municipal d'Arbot en date du 10 décembre 2018,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 41/19

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	0

- ACTE la nomination de Madame Annie MARTIN en qualité de conseiller communautaire suppléant au représentant au sein du conseil communautaire de la CCAVM.
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

3 ENVIRONNEMENT

3.1 Renforcement de berge à Bay-sur-Aube

Le cours d'eau de l'Aube dans la traversée de Bay-sur-Aube présente une érosion de berge en rive droite, sur un linéaire de 127 mètres. Cette érosion de berge est expliquée par les crues successives de l'aube, notamment la dernière en date de janvier 2018, l'absence de végétation sur la rive et la composition de la berge constituée de remblais.

Un chemin communal longe le cours d'eau, constitué sur une première partie de chemin blanc et sur une seconde partie de chemin enherbé. Si l'érosion de berge se poursuit, la largeur du chemin risque d'être affectée.

Le génie végétal et des techniques mixtes seront utilisées pour maintenir les berges.

Il est proposé que le Syndicat Mixte Sequana (SMS) assiste la CCAVM dans ce projet, du point de vue administratif et technique. Cette coopération entre les deux structures serait actée par :

- Une convention cadre de prestation de service d'un montant de 2 500 € ;
- Un contrat de coopération n°1 pour la mise en œuvre de la convention cadre de prestation de service.

Il est expliqué qu'il avait tout d'abord été envisagé un renforcement de la berge par enrochement sur une longueur de 127 mètres linéaires en rive droite afin que le chemin retrouve sa largeur initiale. Ce projet fût retoqué par la Direction Départementale des Territoires au profit d'une solution végétale. Cette technique de végétalisation des berges permettra d'enrayer le phénomène d'érosion tout en préservant les intérêts écologiques et paysagers du site. Ce procédé plus coûteux que l'enrochement (une première estimation fait état d'un coût d'environ 40 000 €) sera subventionné à 80% par l'agence de l'eau Seine Normandie. Il est précisé que ce type d'action est budgétisé dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation (GEMAPI) et que les travaux seront réalisés avec l'aval de la commission Environnement.

D'autres études sont en cours dans le cadre de la GEMAPI. Ainsi l'écriture d'un cahier des charges a été confiée au Service d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (SATER) du Conseil Départemental de Haute-Marne, en vue des travaux de protection contre les crues à réaliser sur la commune d'Auberive, commune fortement impactée par les crues (12 habitations touchées, l'Abbaye, la salle Sainte Anne et le restaurant les Tilleuls).

Un recrutement est actuellement en cours afin de venir renforcer les effectifs du SATER cependant à l'heure actuelle il est souligné que le Conseil Départemental ne dispose que d'un agent pour gérer les rivières. Cet état de fait explique que le service Environnement reste dans l'attente du retour de l'étude.

Il est également évoqué la volonté de la CCAVM de créer un syndicat sur le bassin de l'Aube et l'Aujon, associant le syndicat mixte Sequana. Le projet est actuellement freiné par la communauté de communes des trois forêts qui souhaite de son côté continuer à travailler avec le département, hors la création d'un syndicat doit se faire l'échelle du bassin versant.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Délibération 42/19

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	1	44	6

- AUTORISE le Président à signer une convention cadre de prestation de service avec le Syndicat Mixte SEQUANA et toutes pièces relatives à ce dossier.

4 INFORMATIONS.

4.1 Vente des locaux de la fromagerie Germain à Chalancey

Dans le cadre de la vente des anciens locaux de la fromagerie Germain de Chalancey à l'entreprise Vingeanne Transports, il est demandé à la CCAVM, personne morale de droit public dans le département de la Haute-Marne, de constater par l'intermédiaire de son représentant, le Président,

- o que le site de Chalancey, antérieurement occupé et exploité par la Fromagerie Germain, continuera d'être affecté à une activité professionnelle ainsi que cela avait été demandé par la collectivité publique ;
- o et qu'en conséquence, l'engagement de réaffectation du site de Chalancey se trouve rempli

4.2 Avis sur le SRADDET de la Région Grand Est

La CCAVM a été sollicitée en tant que personne publique associée pour donner un avis sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, en cours de finalisation. Un avis motivé et argumenté a été envoyé au début du mois d'avril. Cet avis est : très réservé. En effet, la ruralité et le futur Parc national ne sont pas, ou très peu, pris en compte. L'avis formulé pourra être transmis à toute personne le demandant.

Il est à noter que la communauté de communes des 3 forêts a de son côté rendu un avis défavorable.

Afin d'appuyer les arguments développés au travers des avis rendus à la Région, il est proposé que les trois communautés de communes, la CCAVM, les Savoir-Faire et la communauté de communes des 3 forêts, adressent un courrier commun à Monsieur Jean Rottner, Président de la Région Grand Est.

5 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Le jeu des 1000 € à Saint-Loup-sur Aujon

Le lundi 3 juin prochain, la Maison de Courcelles accueillera à Saint-Loup-sur-Aujon, le mythique jeu de France Inter, le jeu des 1000 €. Chacun est invité à participer.

5.2 Réunion sur la filière bois.

Dans le cadre de la localisation de l'établissement public Parc, la CCAVM organise le 7 mai prochain à 14h30, dans ses locaux de Prauthoy-Le Montsaugeonnais, une réunion sur le thème du développement de la filière bois sur le territoire. Sont conviés, les professionnels de la filière ainsi que des élus du territoire.

5.3 Localisation du siège de l'établissement public Parc.

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la localisation de l'établissement public Parc, Madame la Préfète de Haute-Marne avait pour mandat de soumettre, après avis du conseil d'administration du Parc, les trois meilleures propositions à l'arbitrage de Monsieur le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, au plus tard le 10 avril dernier. Le fait que le conseil d'administration du Parc ait plus particulièrement distingué 2 projets sur les 4 en lice, suscite des interrogations sur le nombre de dossiers finalement transmis au Ministère.

Par ailleurs, le Président informe les conseillers communautaires que Madame Bérangère Abba, Députée de Haute-Marne, vient d'adresser à Monsieur François de Rugy, Ministre en charge du dossier, un courrier de soutien à la candidature conjointe de la communauté de communes et de la commune d'Auberive. Ce courrier sera porté à la connaissance des conseillers dans les prochains jours.

Le Montsaugeonnais, le 18 avril 2019
Le Président,
Patrick BERTHELON